



Inscription au CP pour la rentrée 2021-2022

Votre enfant va entrer au CP à la rentrée prochaine. Les inscriptions se feront uniquement sur rendez-vous au secrétariat de mairie pendant les permanences :

- Le mardi de 18h00 à 19h30 (prendre rendez-vous sur le site de la commune : www.yermenonville.fr)

Pour l'inscription, vous devez vous munir des documents suivants :

- Fiche de renseignements à compléter et **signer par les deux parents** (remise le jour de l'inscription ou disponible sur le site internet de la commune : www.yermenonville.fr).
- Pièce d'identité des deux parents
- Livret de famille (page parents/enfant)
- Justificatif de domicile (facture récente)
- Document (carnet de santé) attestant que votre enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou certificat de contre-indication.

La Mairie vous délivrera un certificat d'inscription.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19, l'école ne pourra pas recevoir les parents pour procéder à l'admission des nouveaux élèves. Aussi, une fois l'inscription faite en mairie, celle-ci transmettra par mail à Madame PACHECO, Directrice du regroupement pédagogique d'Yermenonville-Houx les documents nécessaires à l'admission à l'école. Grâce à l'adresse mail que vous aurez indiquée le plus lisiblement possible sur la fiche de renseignements, la directrice vous proposera un rendez-vous (peut-être téléphonique selon le contexte sanitaire) pour échanger sur les questions administratives et pratiques, spécifiques à notre regroupement scolaire.

